



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/967
13 septembre 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRES IDENTIQUES DATÉES DU 11 SEPTEMBRE 1999, ADRESSÉES AU
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR
LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRÈS DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer qu'entre le 2 et le 7 septembre 1999, les forces aériennes des États-Unis et du Royaume-Uni, décollant de leurs bases situées en Arabie saoudite, au Koweït et en Turquie, ont continué de violer l'espace aérien iraquien, menant des opérations d'agression, d'observation et de provocation, comme précisé dans l'état joint en annexe.

Je vous prie de bien vouloir intervenir auprès des États-Unis et du Royaume-Uni, ainsi qu'auprès des États qui leur assurent des facilités pour effectuer ces opérations d'agression – l'Arabie saoudite, le Koweït et la Turquie – afin qu'il soit mis un terme à ces opérations qui menacent la souveraineté et l'intégrité territoriales de la République d'Iraq et constituent une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des règles du droit international.

Ces opérations continuent de faire des centaines de morts et de blessés parmi la population civile et de causer des dommages matériels aux biens publics et privés. Du fait du soutien logistique qu'ils fournissent aux États-Unis et au Royaume-Uni, l'Arabie saoudite, le Koweït et la Turquie sont des complices essentiels dans l'agression contre l'Iraq et, partant, ils assument la responsabilité internationale de ces actes. La République d'Iraq réaffirme son droit de demander réparation pour le préjudice subi par elle et par son peuple par suite des actes susmentionnés.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe, contenant l'état des violations de l'espace aérien de la République d'Iraq, comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Saeed H. HASAN

ANNEXE

Détails concernant les violations commises entre
le 2 et le 7 septembre 1999 par les forces
aériennes des États-Unis et du Royaume-Uni et
les dommages qu'elles ont causés

1. Région nord : 72 sorties. Vitesse : 720 à 780 km/h. Altitude : 4 000 à 10 000 mètres. Villes et localités survolées : Dohouk, Mossoul, Amadiya, Aqra, Tal Afar, Arbil, Zakho et Baïbou.
2. Région sud : 184 sorties. Vitesse : 720 à 870 km/h. Altitude : 7 000 à 12 000 mètres. Villes et localités survolées : Nassiriya, Samawa, Bassorah, Amara, Diwaniya, al-Najaf, Artawi, Joulaïba, Salmane, Bassiya, Lassaf, Qorna, 'Afak, Qalaat Saleh, Hachimiyah, Chebayech, Khodar, Chinafiya, Hayy, Roumaytha, Chatra, Rifa'i, 'Umm Qasr, Maymouna, Hor al-Himar, Souq al-Chouyoukh et Rifa'i.
3. Le 2 septembre 1999, à 11 h 5, des avions des États-Unis et du Royaume-Uni de type F-14, F-16 et F-15 ont violé l'espace aérien iraquien dans la région nord, provenant de l'espace aérien turc, appuyés par un avion de type AWACS volant à l'intérieur de l'espace aérien turc. Les appareils en question ont effectué 14 sorties et ont survolé les régions d'Arbil, de Dohouk, d'Akra, de Mossoul, de Tal Afar, de Zakho, d'Amadiya, de Bouhayrat Doukan et de Sinjar. Nos défenses aériennes se sont opposées à eux en état de légitime défense et les ont contraints à prendre la fuite à 14 h 5.
4. Le 2 septembre 1999, à 7 h 55, des avions des États-Unis et du Royaume-Uni de type F-14, F-15, F-16, Torpedo et EA-6B ont violé l'espace aérien iraquien dans la région sud, provenant des espaces aériens de l'Arabie saoudite et du Koweït. Ces appareils ont effectué 22 sorties, 16 en provenance de l'espace aérien saoudien et 6 en provenance de l'espace aérien koweïtien. Ces appareils ont bénéficié de l'appui de deux avions de détection et de contrôle, de type AWACS et I2C, volant à l'intérieur des espaces aériens saoudien et koweïtien. Les appareils en question ont survolé les régions suivantes : Nassiriya, Samawa, Artawi, Amara, Chebaïsh, Qalaat Saleh, Qorna, Chatra, Salmane, Chinafiya, Chabiya, Rifa'i, Qalaat Sukkar, Hor al-Himar et Joulaïba. Nos défenses aériennes se sont opposées à eux en état de légitime défense et les ont contraints à prendre la fuite à 10 h 30.
5. Le 3 septembre 1999, à 10 h 50, des appareils des États-Unis et du Royaume-Uni de type F-14, F-16 et F-15 ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays, provenant de l'espace aérien turc. Ils ont bénéficié de l'appui d'un appareil de type AWACS volant à l'intérieur de l'espace aérien turc et ont effectué 18 sorties, survolant les régions suivantes : Arbil, Dohouk, Aqra, Mossoul, Tal Afar, Zakho, Amadiya et Sinjar. Nos défenses aériennes se sont opposées à eux en état de légitime défense et les ont contraints à prendre la fuite à 12 h 13.
6. Le 4 septembre 1999, à 11 heures, des avions des États-Unis et du Royaume-Uni de type F-14, F-16 et F-15, Torpedo et EA-6B ont violé l'espace aérien iraquien dans la partie nord du pays, provenant de l'espace aérien turc. Ils ont bénéficié de l'appui d'un appareil de type AWACS volant à l'intérieur de

/...

l'espace aérien turc et ont effectué 20 sorties, survolant les régions suivantes : Arbil, Dohouk, Agra, Mossoul, Tal Afar, Zakho, Amadiya et Sinjar. Nos défenses aériennes se sont opposées à eux en état de légitime défense et les ont contraints à prendre la fuite à 14 h 10.

7. Le 5 septembre 1999, à 1 heure, des avions des États-Unis et du Royaume-Uni de type F-14, F-15, F-16, F-18 et EA-6B ont violé l'espace aérien iraquien dans la région sud, provenant des espaces aériens saoudien et koweïtien. Ils ont effectué 42 sorties au total, 12 en provenance de l'Arabie saoudite et 30 en provenance du Koweït, avec l'appui de deux appareils de détection et de contrôle, de type AWACS et I2C, volant à l'intérieur des espaces aériens saoudien et koweïtien. Les appareils en question ont survolé les régions de Nassiriya, Samawa, Bassorah, Diwaniya, Roumaytha, Qorna, Salmane, Hayy, Afak, Chinafiya, Joulaïba, Bassiya, Artawi, Souq al-Chouyoukh, Hor al-Himar, Qalaat Saleh, Qalaat Sukkar, Chebaïsh, Khodar, Chatra, Joulaïba, Janoub Kahla', Ali al-Charqi, Maymouna et Artawi. Nos défenses aériennes se sont opposées à eux en état de légitime défense et les ont contraints à prendre la fuite à 18 h 50.

8. Le 6 septembre 1999, à 6 h 30, des avions des États-Unis et du Royaume-Uni de type F-14, F-15, F-16, Torpedo et EA-6B ont violé l'espace aérien iraquien dans la partie sud du pays, provenant des espaces aériens saoudien et koweïtien. Ces appareils ont effectué 38 sorties au total, 24 depuis l'Arabie saoudite et 4 depuis le Koweït, avec l'appui de deux appareils de détection et de contrôle, de type AWACS et I2C, volant dans les espaces aériens saoudien et koweïtien. Les avions en question ont survolé les régions de Qorna, Samawa, Bassorah, Qalaat Saleh, Bassiya, Chinafiya, Roumaytha, Qalaat Sukkar, Lassaf, Salmane, Maymouna, Hayy, Chebaïsh et Rifa'i. Nos défenses aériennes se sont opposées à eux en état de légitime défense et les ont contraints à prendre la fuite à 11 h 10.

9. Le 7 septembre 1999, à 6 h 55, des avions des États-Unis et du Royaume-Uni de type F-14, F-15, F-16, F-17, Torpedo et EA-6B ont violé l'espace aérien iraquien dans la partie sud du pays, provenant des espaces aériens saoudien et koweïtien. Ces appareils ont effectué 66 sorties au total, 34 depuis l'Arabie saoudite et 32 depuis le Koweït, avec l'appui de deux appareils de détection et de contrôle, de type AWACS et I2C, volant dans les espaces aériens saoudien et koweïtien. Ils ont survolé les régions de Bassiya, Artawi, Lassaf, Qalaat Saleh, Chebaïsh, Chatra, Qalaat Sukkar, Chinafiya, Salmane et Khodar. Nos défenses aériennes se sont opposées à eux en état de légitime défense et les ont contraints à prendre la fuite à 10 h 35.
